

Page 1, ligne 15, retranchez l'article deux et insérez à la place l'article suivant :
 2. Si quelque actionnaire, ayant souscrit avant le premier jour de juillet 1896 les actions qu'il possède, adresse à cet effet une demande par écrit aux directeurs dans le cours de l'année qui suivra l'adoption du présent acte, ils annuleront la souscription de cet actionnaire et lui rembourseront le montant payé par lui sur ces actions ; pourvu que cette annulation ne porte en rien atteinte aux droits des créanciers de la compagnie contre cet actionnaire.

Page 1, ligne 35, retranchez "vingt" et insérez : "cinquante."

Page 1, ligne 40, après "onze" insérez : "dont la majorité constituera un quorum."

Page 1, ligne 41, retranchez le paragraphe 4 de l'article 3.

Dans le préambule.

Page 1, ligne 2, retranchez depuis "de" jusqu'à "modifier."

Dans le titre.

Retranchez depuis "Acte" jusqu'à "concernant."

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat, lundi prochain.

L'honorable M. Vidal, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (98) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Haliburton et Mattawa," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Dobson, secondé par l'honorable M. Primrose, il a été

Ordonné, que la soixante et dixième règle de cette Chambre soit suspendue, en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Dobson, secondé par l'honorable M. Primrose, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Vidal, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (81) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 24, retranchez l'article 7.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McInnes (New-Westminster), il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.